

Résumé

Actuellement au cœur des préoccupations des citoyens de l'Union Européenne, le thème de la sécurité fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des différents dirigeants. Le terrorisme, l'immigration illégale, la grande criminalité organisée représentent des menaces sérieuses pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Les mafias, organisations criminelles transfrontalières hiérarchisées, font partie de ces menaces identifiées contre lesquelles l'Union Européenne a décidé de mettre en place une politique forte.

Implantées au cœur de l'Union Européenne, ainsi que chez ses proches voisins, les principales mafias actives sur le territoire européen développent sans cesse leurs activités criminelles qu'Europol classe en huit grands domaines. Toujours plus organisées, à la recherche du profit, et s'affranchissant largement des frontières, elles usent de la corruption et parviennent à blanchir leurs subsides en infiltrant l'économie légale par des procédés complexes.

Face à cette menace, qui, bien que discrète par essence, se rappelle sans cesse à nous à travers l'actualité et l'horreur des crimes commis dans « l'espace de liberté, de sécurité et de justice », les autorités européennes se mobilisent et tentent de mettre en place les outils d'une lutte efficace. Ainsi, à travers une politique offensive qui se développe depuis une dizaine d'années, l'Union Européenne a posé les bases légales d'une réponse adaptée. De nombreux traités de coopération, une harmonisation partielle du corpus législatif, des agences spécifiques qui améliorent la coopération entre les différents acteurs, ont vu le jour. Malgré ces efforts coûteux, la menace ne faiblit pas. De nombreuses difficultés tant en interne qu'avec les pays voisins, comme le manque d'échange de renseignement, le difficile équilibre entre défense des libertés individuelles et intérêt collectif dans la protection des données à caractère personnel,...., viennent limiter l'efficacité de cette lutte qui semble déséquilibrée. L'importance de l'enjeu, que représente la protection de ses citoyens et de ses intérêts financiers pour l'Union Européenne, ne l'autorise toutefois pas à baisser les bras et les résultats encourageants de ces dernières années, obtenus par des agences telles qu'Europol, Eurojust, permettent de

rester optimiste.

Si l'Union européenne affiche sa détermination dans la lutte contre la criminalité organisée et donc les mafias, il faudra dépasser un certains nombres de difficultés pour atteindre une efficacité optimale du dispositif en cours de développement.

Abstract

Security is at the heart of the concerns of the European citizens and so of European Union's leaders. Terrorism, illegal immigration and organized crime represent serious threats to the area of freedom, security and justice. So European Union has decided to target the mafias, which are hierarchized cross-border criminal organizations, with a strong policy.

Spread throughout the European Union, the principal mafias are constantly developing their criminal activities, which Europol has classified into eight main issues. More and more organized, still in search of profit and largely unconstrained by international borders, they use corruption and complex processes to launder their money by infiltrating legal economy.

Faced with this threat, the European authorities have put in place effective tools to fight the organized criminal group over the ten past years. Thus agreements have been signed with different countries, and specific agencies have been set up to improve the cooperation between the different actors. Despite these costly efforts, the threat has not diminished.

Many difficulties within the European Union and with its neighbors, such as the lack of information exchange, the difficult balance between the defense of individual freedoms and collective interests in the protection of personal data... limit the effectiveness of this struggle. However, the importance of the protection of the EU's citizens and its financial interests doesn't allow it to give up and encouraging results have been obtained in recent years by agencies such as Europol or Eurojust.

If the European Union shows its determination to fight organized crime group like mafias, it will have to overcome a number of difficulties in order to achieve the optimal efficiency of the current system.

Introduction

« Les mafieux ne sont pas en communion avec Dieu, ils sont excommuniés »

Pape François, le 21/06/2014 à Cassano allo Jonio.

Par cette phrase lourde de sens, prononcée le 21 juin 2014 à Cassano allo Jonio, au cœur du territoire de la 'Ndrangheta, l'une des quatre puissantes mafias italiennes, le Pape François déclarait publiquement la guerre aux organisations criminelles. Multipliant les interventions sur le même thème, il avait auparavant provoqué le contrôle des comptes de la banque du Vatican, soupçonnée de blanchir l'argent pour la mafia. Ce contrôle, qui a entraîné la fermeture de plusieurs centaines de comptes, nous montre que la mafia est présente même là où l'on ne l'attend pas, illustrant ainsi à merveille l'image de la pieuvre régulièrement utilisée pour la décrire ou la représenter.

Confrontés à la crise financière, à la crise des migrants, aux attaques terroristes, les citoyens européens ne semblent pas vraiment préoccupés par la lutte contre le crime organisé. Pourtant celui-ci, agissant principalement dans l'ombre, joue un rôle important dans l'ensemble des problèmes sécuritaires auxquels l'Union Européenne doit faire face. Que ce soit par la corruption ou l'intégration dans l'économie légale, par l'organisation du trafic de migrants à travers la méditerranée, par le trafic des objets d'arts que Daesh échange aux mafias italiennes contre des armes, les mafias contribuent aux problèmes qui touchent actuellement les pays de l'Union. Le poids des organisations criminelles dans l'économie mondiale est considérable, au point que les mafias les plus puissantes sont devenues économiquement plus importantes que certains Etats. En effet, l'argent d'origine criminelle, qui circule chaque année, est estimé à 2000 milliards de dollars, soit à peu près le PIB du Royaume-Uni¹.

¹ « Le véritable coût au quotidien de l'influence grandissante de la mafia en Europe », interview avec Stéphane Quéré et Eric Vernier, Atlantico, 3 juillet 2013; disponible à l'adresse internet suivante <http://www.atlantico.fr/decryptage/veritable-cout-au-quotidien-influence-grandissante-mafia-en-europe-stephane-quere-eric-vernier-774231.html>

Cette menace, omniprésente sur la scène internationale, entretient des liens avec le terrorisme ou la cybercriminalité. Il semble, dès lors, important pour un officier-stagiaire de l'École de guerre, qui sera amené à occuper des postes à responsabilité, d'en comprendre et d'en mesurer les enjeux. De surcroît, pour un officier de gendarmerie qui sera confronté directement à cette menace et jouera un rôle de premier plan dans l'organisation de la lutte, la connaissance de l'ensemble des moyens mis en place, aux différents niveaux, et de leur fonctionnement apparaît comme une nécessité. Si les moyens de lutte mis en place au niveau national sont globalement bien maîtrisés, il en est tout autrement des moyens de l'Union qui peuvent apparaître encore lointains.

Il est ainsi possible de s'interroger sur les moyens propres dont dispose l'Union Européenne pour lutter contre les menaces que font peser les mafias sur son territoire.

Avant de répondre à cette question, il convient d'aborder un point crucial, qui fait débat au niveau mondial, à savoir la définition du terme mafia.

Si l'imaginaire collectif, alimenté par de nombreux films comme *Le parrain*, a une vision très romanesque, identifiant le mafieux à un homme d'honneur finalement sympathique dont l'activité criminelle ne semble qu'accessoire, la réalité est tout autre.

L'article 416 bis du code pénal italien précise : "L'association est de type 'mafieux' lorsque ses membres profitent de la force d'intimidation provenant du lien associatif, de la condition d'assujettissement et de la loi du silence qui en dérive pour commettre des délits, pour acquérir directement ou indirectement la gestion ou le contrôle d'activités économiques, de concession, d'autorisations ou pour réaliser des profits ou encore pour obtenir des avantages injustes pour soi-même ou pour autrui afin d'empêcher ou de faire obstacle au libre exercice du droit de vote ou de procurer des votes à l'occasion de consultations électorales." Cette définition ne fait pas l'unanimité dans le monde et l'on distingue plus d'une vingtaine de définitions différentes.

Pour le professeur Alain Bauer, criminologue français, la mafia est la forme ultime du crime. Il s'agit « d'un organisme social, vivant et organisé »². C'est une famille dont il est interdit de sortir. Cette famille se construit autour d'un mythe et développe une

² MOOC *Dernières nouvelles du crime*, proposé par le CNAM sous la direction de Alain BAUER, diffusé sur la plateforme FUN

culture commune. L'entrée s'y fait par un processus initiatique qui marque votre appartenance à une société d'hommes d'honneur protégée par l'omerta et vous engage à une solidarité totale envers vos pairs. L'organisation est hiérarchisée et s'appuie sur un territoire qu'elle contrôle et dont elle tire une partie de ses richesses, sans pour autant se limiter à ce territoire. Ces différents critères amènent le professeur Bauer à distinguer un total de huit mafias dans le monde³ : quatre mafias italiennes que sont la Camorra, Sacra Corona Unita, la 'Ndrangheta et Cosa Nostra, la mafia italo-américaine en Amérique du nord, les triades chinoises, les Boryokudans au Japon, plus connus sous le nom de Yakuzas, et enfin la mafia turque qui disposerait de plusieurs filiales à travers la mafia bulgare ou la mafia albano-kosovare.

A cette liste pourraient s'ajouter des organisations que Xavier Raufer, autre criminologue français, évoque sous l'appellation « pseudo-mafias » ou « proto-mafias »⁴, que sont les cartels d'Amérique latine et enfin le crime organisé russe, souvent appelé la « mafia » russe dans les ouvrages spécialisés avec les célèbres Vory-v-zakone (voleurs dans la loi).

Ce manque d'homogénéité dans la définition des organisations mafieuses, conjugué au fait que seul un nombre limité d'États reconnaissent cette spécificité mafieuse dans leur code pénal a entraîné une désaffection du terme par les organismes internationaux. Ainsi, l'ONU intègre les mafias dans une catégorie plus large appelée le crime transnational organisé, tandis que l'Union européenne parle de grande criminalité organisée, de grande criminalité internationale organisée ou encore d'*organised crime group* (OCG).

Notre étude portera sur les organisations criminelles répondant aux critères des mafias ou proto-mafias précédemment identifiés, en évoquant les différentes filiales de la « mafia » russe. Le champ des recherches sera par ailleurs restreint aux entités dont le territoire se situe dans la zone géographique étudiée ou à proximité immédiate. Ainsi, les triades chinoises, les yakuzas, la mafia italo-américaine ou encore les cartels d'Amérique latine ne seront pas développés en raison de leur action de moindre importance et malgré

³ *Ibid*

⁴ RAUFER Xavier, *Le grand réveil des mafias*, Paris, Editions J.C. Lattès, 2003.

une présence certaine sur le territoire considéré. Par commodité, le terme de mafia sera utilisé pour l'ensemble de ces entités.

Le choix visant à ne considérer que l'Union européenne comme cadre d'étude intéressant s'explique par plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle est, avec l'Italie en particulier, le berceau historique des mafias. En tant que puissance économique importante, elle et ses États membres sont également une cible privilégiée qui permet de bien mettre en exergue la menace que représente les mafias. En effet, l'ensemble des mafias sont présentes sur le territoire européen. Actuellement touchée par une crise de confiance de la part de ses citoyens, l'Union européenne semble vouloir redonner un élan à la sécurité tant au niveau de ses frontières en développant sa politique de voisinage en matière de sécurité qu'en interne en améliorant la coordination entre les états membres dans la lutte contre les mafias. Enfin l'étude complète des mafias dans le monde aurait nécessité un temps de recherche incompatible avec la scolarité de l'École de Guerre.

La lutte contre les mafias représente donc un enjeu important pour l'Union Européenne. Pour traiter ce sujet délicat qui touche à la fois au domaine de la sécurité bien sûr, mais également de la politique, de la justice et même de l'économie, plusieurs entretiens avec des criminologues, des professionnels de la sécurité, ou de l'économie ont été réalisés afin d'avoir la vision la plus proche possible de la réalité.

Si leur présence se veut par nature discrète, plusieurs mafias sont implantées au cœur de l'Union Européenne où elles exercent de nombreuses activités illégales tout en essayant de conserver une certaine respectabilité à travers l'infiltration de l'économie légale. Face à ce fléau, l'Union Européenne, qui souhaite concrétiser la stratégie de sécurité intérieure adoptée par le conseil de l'Union en février 2010, affiche une politique volontariste, tant en interne qu'envers ses pays voisins et développe en permanence des traités de coopération. De plus, elle s'est dotée d'entités opérationnelles disposant de réels moyens, mais dont l'efficacité en constante progression reste encore limitée.

I – Les mafias : une menace « polymorphe » ?

Si beaucoup de gens parlent ou écrivent sur les mafias, il est très difficile de trouver des données précises sur ces organisations, en raison du nécessaire secret qui règne autour d'elles. Avec le temps, grâce aux différentes enquêtes, à des études approfondies du phénomène ou aux repentis, il a toutefois été possible de dresser un tableau du phénomène mafieux en différenciant les mafias ou proto-mafias en fonction de leur origine, de leurs activités, de leur fonctionnement pour évaluer la menace qu'elles représentent pour notre société.

Selon Xavier Rauffer, « une mafia concurrence l'État dans ses deux monopoles que sont la violence et la taxation »⁵. A ce titre, elle représente à la fois une menace pour l'ordre public et pour l'économie d'un pays. Après avoir listé les différentes organisations actives au sein de l'union européenne ainsi que les domaines d'activité illégale dans lesquels elles sont actives, nous nous attarderons, pour approfondir notre connaissance de cette menace, sur les phénomènes de blanchiment et de corruption.

1 - Les différentes mafias

Si comme nous l'avons déjà vu, de nombreuses mafias sont actives sur le territoire de l'Union européenne, on peut essayer de les classer en fonction de leur origine géographique en distinguant les mafias historiquement implantées sur le territoire de l'Union européenne des mafias qui se situent aux portes de ce territoire. Enfin, nous évoquerons le cas des mafias russophones qui en raison de l'évolution encore récente de la géopolitique européenne avec la disparition de l'URSS et l'intégration au sein de l'UE de pays qui en faisaient partis possèdent de réelles ramifications en et hors UE.

Au sein de l'UE, on trouve les quatre puissantes mafias italiennes et la mafia (ou milieu) corse qui, bien que ne répondant pas tout à fait à la définition d'une mafia s'en rapproche nettement et est considérée comme telle par les autorités nationales.

⁵ RAUFER Xavier, *Une maffya symbiotique : traditions et évolution du crime organisé en Turquie*, Sécurité globale, 2010, p.92 à 120. Consultable en ligne <http://www.xavier-rauffer.com/site/Une-maffya-symbiotique-traditions>

La Cosa Nostra : Mafia probablement la plus célèbre aux yeux du grand public, puisqu'elle a inspiré le film *Le parrain* de Francis Ford Coppola, elle naît en Sicile au 19ème siècle dans les environs de Palerme et crée une branche, désormais indépendante, à New York, dans les années 50. Particulièrement ancrée sur l'île qu'elle partage avec quelques clans non affiliés comme la Stidda, elle en assure le contrôle par le racket et l'intimidation. Initialement organisée de manière hiérarchisée et pyramidale, elle semble avoir changé de modèle vers une structure plus horizontale consécutivement aux différentes opérations menées au milieu des années 2000 avec notamment l'arrestation, en 2006, de celui qui semble avoir été le dernier « boss des boss de Cosa Nostra », Bernardo Provenzano. Elle impose différentes règles à ses membres dont la célèbre Omerta, loi du silence. Forte de 5400 personnes affiliées⁶, elle jouit toujours d'une réputation à l'échelle mondiale et n'hésite pas à s'associer aux autres mafias italiennes, si besoin. Localement, elle prélève un impôt auprès des commerçants, le pizzo, en échange de sa protection.

La Camorra : Née au 19ème siècle, cette organisation à la structure horizontale est implantée en Campanie et se compose de plusieurs clans qui s'allient ou se concurrencent, y compris à travers des guerres meurtrières, comme dans les années 80 ou 90, en fonction de leurs intérêts créant ainsi un climat extrêmement violent sur la région napolitaine. Les chefs de la Camorra adoptent un style de vie peu discret et affichent clairement un sentiment d'impunité relayé par les médias. Voitures de sport, vêtements de grandes marques, maîtresses glamours contribuent au sentiment de puissance et facilitent le recrutement des différents clans. Cette mafia est active dans différents pays de l'UE comme l'Espagne, la France, l'Allemagne parmi d'autres mais également l'Afrique du Sud et les États-Unis. Dans sa recherche d'expansion, elle pratique la technique de l'infiltration en tentant de s'intégrer dans l'économie locale, et en recherchant le contrôle des décideurs locaux. Elle prélève également le pizzo auprès des entreprises présentes sur son territoire.

La 'Ndrangheta : Originellement implantée en Calabre, elle s'est développée tout au long du 20ème siècle et constitue aujourd'hui l'une des organisations criminelles les plus

⁶ Wikipédia – Cosa Nostra

puissantes au monde. Présente dans de nombreux pays, elle pratique la politique de l'enracinement ou colonisation en exportant dans sa totalité le modèle calabrais. Ainsi, pour s'implanter sur un nouveau territoire, elle duplique les structures majeures de l'organisation, prend le contrôle de la population originaire de Calabre, achète des votes d'électeurs, se rend indispensable à la réélection des édiles locaux, puis obtient indûment des marchés publics permettant ainsi son infiltration dans le tissu social et économique. Initialement décrite comme une organisation à structure horizontale avec des familles dans lesquelles seuls les liens du sang permettent d'entrer, elle adopterait, en fait, une structure verticale ayant à sa tête un « crimine », patron élu chaque mois d'août pour un an⁷. Extrêmement violente et pratiquant une omerta féroce, elle est présente dans la majorité des pays européens mais également au Canada, aux Etats-Unis, en Colombie ou en Australie. On estime son effectif à environ 6000 membres répartis approximativement en 150 familles pour un chiffre d'affaire de plus de 40 milliards d'euros par an.

La Sacra Corona Unita : Implantée dans la région des Pouilles avec d'autres organisations de type mafieux, elle a été fondée aux débuts des années 80. Travaillant en lien étroit avec les organisations criminelles de l'Europe de l'est, elle possède une structure polycentrique complexe, qui se caractérise par une grande instabilité, avec une hiérarchie à treize niveaux. Forte d'environ 2000 membres dont une part non négligeable de femmes, elle est, outre l'Europe, présente en Amérique latine et aux États-Unis.

La mafia ou le milieu corse : Composée de quatre principaux groupes criminels non reliés entre eux (la bande du « Petit bar », les affidés de Guy Orsoni, les « Bergers Braqueurs » et le gang de la « brise de mer »), elle est extrêmement violente. La concurrence entre ces groupes entraîne de nombreux règlements de compte. Très enracinée dans l'île de beauté, cette mafia s'expatrie vers le continent, dans la cité phocéenne notamment. C'est en 2012, suite à « l'affaire Guérini » que Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur, dénonce la mafia corse en parlant de la criminalité de l'île.

7 « *Le vrai pouvoir des mafias* », 2015, L'express Théma, n°7, 210 p.

Aux portes de l'UE, la puissante mafia turque, et les mafias balkaniques sont particulièrement puissantes et contrôlent les routes commerciales majeures vers l'Union Européenne.

La mafia turque : Entretien des liens étroits avec la majorité de la classe politique turque, suite à son intervention au profit du mouvement nationaliste des Loups gris et de l'armée au début des années 80 pour régler une situation de quasi guerre civile dans le pays, cette mafia est née au temps de l'empire ottoman et reste aujourd'hui bien implantée sur la totalité de l'ancien territoire tout en se développant vers l'ouest avec l'Angleterre et surtout l'Allemagne. Dirigée par ceux que l'on appelle les babas, la *maffya* se distingue des autres mafias par son niveau d'infiltration dans l'appareil d'État, rendu public lors de l'accident de Susurluk en 1996. L'AKP⁸, qui a pris le pouvoir en 2002, a pendant un temps affiché, dans le cadre d'une candidature d'entrée dans l'Union Européenne, une politique anti-mafia plus offensive, mais les babas restent très puissants en Turquie. Mafia traditionnellement violente, elle s'est adaptée aux enjeux du 21ème siècle en se modernisant et en adoptant un style plus discret, propice aux affaires. Composée d'une quarantaine de clans principaux, turcs mais également kurdes, elle engendrerait un chiffre d'affaire d'environ 60 milliards de dollars⁹.

Le conflit, qu'a connu la région des Balkans dans les années 90, a été propice au développement des organisations criminelles. Parmi elles, on trouve la mafia serbe mais surtout la secrète mafia albano-kosovare.

La mafia albano-kosovare : Obéissant à des rites ancestraux et pratiquant le kanun, droit coutumier apparu au 15ème siècle qui autorise la vendetta, elle s'impose comme l'une des mafias les plus violentes au monde. Les clans mafieux s'articulent selon deux ethnies, les Guègues au nord et les Tosques au sud, et agissent de manière autonome. De par leur positionnement stratégique, ils entretiennent des liens étroits avec les mafias turques et italiennes.

8 Parti de la justice et du développement turc - Adalet ve Kalkınma Partisi.

9 LOVIS Christian, *Les hommes de l'anti-mafia : la mafia turque*, 5 mai 2014, disponible à l'adresse internet suivante : <https://leshommesdelantimafia.wordpress.com/2014/05/05/la-mafia-turque/>

Enfin, les « mafias russophones » correspondent à celles dont le territoire faisait partie de l'URSS. Cette appellation regroupe, entre autres, la mafia russe, les mafias baltes ou encore la mafia géorgienne.

La mafia russe : Sous le régime soviétique, le crime organisé s'organise autour des Vory-V-Zakone, voleurs dans la loi, assimilables à des chefs de bandes, et ne présente aucune des caractéristiques mafieuses. A la dissolution de l'URSS, des mutations sont constatées au sein du crime organisé russe, qui se transforme peu à peu avec l'apparition des « bratva » (confréries), structures criminelles centralisées, hiérarchiques et territoriales, que l'on peut qualifier de proto-mafieuses. Pratiquant la corruption à outrance, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, ces organisations exercent leurs activités relativement tranquillement. Avec un effectif estimé à plus de 100 000 membres, elles représentent une menace importante pour les pays européens vers lesquels elles s'expatrient en investissant dans l'économie légale pour blanchir les revenus criminels. Obéissant à des règles strictes, les membres de ces organisations entretiennent le mythe du tatouage, commun aux mafias de l'est, et qui représente une véritable curriculum-vitae du criminel.

Les mafias baltes : Héritières des mafias russes qui se sont installées dans la région, les mafias baltes s'appuient sur un réseau portuaire important pour favoriser les trafics entre l'Europe et le reste du monde, offrant une alternative crédible à la route traditionnelle des Balkans¹⁰.

La mafia géorgienne : Très comparable à la mafia russe, elle est dirigée là encore par des Vory-V-Zakone, localement appelés « kanonieri qurdi »¹¹, déjà présents à l'époque soviétique. Disposant d'une véritable renommée au sein de la population, les Vory imposaient autrefois leur arbitrage, offraient leur protection et pratiquaient l'extorsion. Leur statut a sensiblement changé avec l'arrivée d'une nouvelle génération peut-être

10 KLUYVER Robert, *Les Etats baltes, nouvelles plaques tournantes du crime*, Revue Regard sur l'Est, dossier 19 « L'espace baltique », janvier 2000, Article disponible à l'adresse suivante : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=93

11 SLADE Gavin, *The Georgian Mafia*, Caucasus analytical digest, septembre 2009, 4 p.

moins expérimentées et toujours plus avides, mais surtout suite à la lutte acharnée qu'a menée le gouvernement de Mikheil Saakashvili à partir de 2005. Cette politique anti-mafia a permis d'incarcérer une partie des Vorskis actifs en Géorgie, tandis que d'autres se sont expatriés. Pour atteindre le statut de Vorskis, les candidats payent l'obshchak et doivent passer par un parcours initiatique au cours duquel ils démontrent leurs aptitudes criminelles et s'approprient le « code d'honneur » des Vorskis.

Après ce rapide tour d'horizon des mafias qui, ne serait-ce que par leur implantation géographique, représentent une importante menace pour l'Union Européenne, il semble nécessaire pour comprendre la nature du phénomène de détailler les différentes activités auxquelles elles se livrent.

2 - Les secteurs d'activité

Avant tout, il semble nécessaire de préciser que si les différentes mafias ont des domaines de prédilection, elles tendent toutes à développer leur activité dans différents domaines du moment que cela est profitable. Cela peut les amener à des conflits pour la maîtrise d'un territoire ou à des alliances de circonstances plus ou moins durables. En 2009, l'ONU évalue la finance illicite mondiale à 2100 milliards de dollars dont 650 milliards pour le crime organisé.

Depuis plusieurs années, Europol publie un rapport analysant les différentes activités criminelles auxquelles est confrontée l'union européenne. Ce rapport intitulé « Serious organised crime threat assesment » ou SOCTA distingue huit grandes familles d'infraction que nous allons passer en revue. Il ne s'agit pas ici de faire un état exhaustif pour chaque activité mais de donner des grandes tendances qui permettent de comprendre le fonctionnement du marché du crime.

2.1 – Trafic de drogues

En fonction des substances, les producteurs, les voies d'approvisionnement, ou le marché de consommation peuvent être assez différents.

Ainsi, la résine de cannabis provient principalement du Maroc et entre dans l'Union par bateau via les grands ports, espagnols notamment, puis est distribuée par camions dans toute l'Europe. La Camorra italienne est particulièrement impliquée dans ce trafic.

Pour ce qui est de l'herbe (marijuana), elle est produite par de nombreux pays parmi lesquels les Pays-Bas tiennent une place privilégiée.

Fabriquée principalement en Amérique du Sud, la Cocaïne entre dans l'Union soit directement via les ports et aéroports de l'Europe de l'ouest, grâce à une corruption importante, soit par des routes criminelles bien connues comme la route Maroc-Espagne, la route libyenne depuis le Mali avec la Camorra et la 'Ndrenggheta, ou encore la route des Balkans avec les mafias turques et albanophones. En 2008, le marché européen était estimé à 34 milliards de dollars.

Malgré une tendance à la diversification, la route des Balkans avec la porte d'entrée de la Turquie reste la voie d'accès privilégiée pour l'héroïne. L'opium qui permet d'obtenir cette drogue est produit quasi-exclusivement en Afghanistan (80% à 90% de la production mondiale selon les sources). Les mafias turques se chargent de la vente en gros (>100kg) tandis que les mafias albanophones, principalement, se chargent de la vente en demi-gros (entre 20 et 100 kg)¹².

La production européenne en drogues de synthèse (MDMA, méthamphétamine, ...) et en nouvelles substances psychoactives (NPS) semble en plein essor et permettrait même d'alimenter des marchés extérieurs. Pour les drogues de synthèse, la fabrication se concentre principalement dans la région Pays-Bas Belgique, tandis que les NPS produites en Chine et en Inde sont finalisées en Europe de l'Est et du Sud.

12 RAUFER Xavier, *Une maffya symbiotique : traditions et évolution du crime organisé en Turquie*, Sécurité globale, 2010, p.92 à 120. Consultable en ligne <http://www.xavier-raufer.com/site/Une-maffya-symbiotique-traditions>

2.2 – Contrefaçon

Les marchandises contrefaites proviennent encore principalement de Chine et d'Asie du Sud-Est. Elles arrivent en Europe principalement par bateau sur des ports importants tels que Rotterdam, Anvers, Hambourg ou Gioia Tauro en Italie, port tenu par la 'Ndrengheta. Parfois, la marchandise entre légalement et est transformée au sein de l'UE avec l'ajout d'une marque contrefaite. Le port de Tanger Med semble lui aussi jouer un rôle important pour l'approvisionnement de l'Union. La livraison par la poste, directement du producteur au consommateur, facilitée par la mise en place d'e-boutiques sur le darknet, se développe également.

L'Italie, avec principalement la Comarra napolitaine, semble être en tête de la contrefaçon de la monnaie européenne, avec les billets de 20 et 50 euros.

2.3 – Atteintes aux personnes

La situation géopolitique mondiale a entraîné une forte demande en terme d'immigration illégale, qui représente une véritable manne financière pour les organisations criminelles. Les passages se font dans des conditions souvent extrêmes à travers la méditerranée au centre et à l'est mais également via la mer Egée ou la mer Noire (depuis la Turquie vers la Grèce, la Bulgarie ou depuis l'Afrique du Nord vers la Grèce ou l'Italie). Les criminels ne se contentent pas d'assurer le passage mais peuvent offrir des services complémentaires : fourniture de faux papiers, accompagnement ou guidage à travers l'Union, conseil pour les demandes d'asile ou encore organisation de mariages blancs. Autant de services qui rapportent de l'argent ou qui lient les migrants aux réseaux de passeurs qui n'hésitent pas à les exploiter en guise de paiement.

La traite des êtres humains concerne deux branches principales que sont l'exploitation sexuelle et le travail illégal, forcé ou non, impliquant des majeurs ou des mineurs. Les victimes, majoritairement originaires des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, sont principalement exploitées dans les pays d'Europe occidentale. Elles sont contraintes par la manipulation avant tout mais également la menace envers les familles

et parfois la violence. Pour se protéger des autorités policières, les organisations criminelles bougent régulièrement les victimes d'une région ou d'un pays à l'autre. L'usage d'internet permet de faciliter les échanges et le recrutement via les réseaux sociaux ou les sites de rencontre. Selon un rapport de l'organisation mondiale du travail, publié en 2012, 880000 personnes seraient victimes de travail forcé au sein de l'UE.

2.4 – Atteintes aux biens

Depuis plusieurs années, l'Union est traversée par des organisations criminelles particulièrement mobiles spécialisées dans le vol, dans le cambriolage de résidences ou de locaux commerciaux. S'appuyant généralement sur un soutien logistique local, ces équipes commettent un maximum de fait dans un minimum de temps, sous forme de raids parfois, avant de regagner leurs « bases ».

Dans l'union, un cambriolage aurait lieu toutes les 90 secondes. Si les résidences sont la cible privilégiée, des attaques de banques, de dépôts ou de distributeurs d'argent sont également régulièrement commises.

En ce qui concerne le vol de véhicules, la tendance est à la baisse mais les véhicules agricoles ou de chantiers alimentent toujours les marchés d'Europe de l'Est et probablement même des marchés hors Europe si l'on tient compte du faible nombre de véhicules retrouvés. Les véhicules haut de gamme sont volés à destination des marchés d'Asie centrale.

Les vols de métaux semblent en baisse, mais s'accompagne généralement de dégâts collatéraux importants (vols de câbles par exemple).

Le trafic d'objets d'art semble relativement limité et se concentre sur des pays comme la Grèce, Chypre ou l'Italie¹³.

Enfin, la piraterie semble se stabiliser depuis ces dernières années. Si le nombre de fait n'est pas important, le préjudice lui est conséquent.

2.5 – Trafic d'armes

13 TOSSRI Olivier, *Quand la mafia fait main basse sur les œuvres d'art*, Les Echos.fr, 26/10/2016, Article disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesechos.fr/monde/europe/0211414032533-quand-la-mafia-fait-main-basse-sur-les-oeuvres-dart-2037940.php>

Les armes illégales proviennent principalement des Balkans mais également des États-Unis ou même des pays de l'UE pour les armes remilitarisées ou les armes de tir à blanc transformées. Les ventes par internet, les différences de législation entre les États membres, la livraison par colis-express rendent difficile la lutte contre ce trafic. Le contrôle de celui-ci représente un enjeu important car outre les organisations criminelles, il alimente les réseaux terroristes. En effet, de nombreux djihadistes sur le territoire de l'Union sont originaires des milieux délinquants et se sont radicalisés au fil du temps. Cette perméabilité des deux milieux, criminel et terroriste, facilite les contacts et l'approvisionnement en arme des terroristes, qui connaissent les réseaux. Les mafias albanophones (Serbie, Monténégro, ...) qui ont bénéficié d'un stock d'armes important suite aux conflits balkaniques jouent un rôle majeur dans ce trafic avec la mafia russe et, dans une moindre mesure, la mafia ukrainienne, qui semble tout de même monter en puissance dans ce domaine. A titre d'exemple, les kalachnikovs utilisées par les frères Kouachi ont été fabriquées en Serbie.

Il existe également des liens entre les mafias et les groupes terroristes comme Daesh, les armes proposées par les mafias pouvant être échangées contre des biens tels que des œuvres d'art ou autre, proposés par les terroristes.¹⁴

2.6 – Crimes environnementaux

L'expression « crimes environnementaux » regroupe un grand nombre d'activités qui portent atteinte à l'environnement tel que la pollution, le trafic des déchets, le trafic d'espèces protégées, le trafic d'énergie, ... Parmi ceux-ci et bien qu'ils soient encore relativement méconnus, le trafic des espèces protégées et le trafic des déchets représentent la menace la plus importante pour la biodiversité et la santé des citoyens au sein de l'Union.

Le trafic de déchets implique des sociétés de gestion de déchets d'apparence légale. Les mafias italiennes, la Camorra notamment, sont connues pour jouer un rôle

14 CLUZEL Thomas, *Mafia italienne et Daech, même combat*, France Culture.fr, Revue de presse internationale, 20/10/2016, article disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/revue-de-presse-internationale/mafia-italienne-et-daech-meme-combat>

dans le trafic des déchets ménagers et dans une moindre mesure celui des déchets industriels dans plusieurs pays de l'UE.

Le trafic d'espèces protégées est présent au sein de l'Union qui peut selon le cas être le lieu de livraison, le lieu d'origine de l'espèce ou encore simplement un lieu de transit. Ce trafic est réservé à un petit nombre d'organisations qui utilisent, de plus en plus souvent, internet pour atteindre leur clientèle.

2.7 – Escroqueries et infractions économiques et financières

Sous ce vocable, Europol regroupe les escroqueries diverses et le blanchiment d'argent. Ce dernier faisant l'objet d'un traitement spécifique ultérieur, seules les escroqueries seront abordées ici.

Il existe un nombre infini de type d'escroqueries qui n'a de limite que l'imagination des criminels. Pourtant on retrouve des caractéristiques communes à la majorité des fraudes et escroqueries. Elles s'appuient en général sur la falsification de documents ou d'identité, nécessitent en raison de leur technicité l'intervention d'un véritable expert dans le domaine et font appel à la corruption d'un tiers.

La fraude intercommunautaire à l'opérateur défaillant qui vise à échapper au paiement de la TVA représente un manque à gagner important pour les états de l'UE, évalué à 177 milliards d'euros en 2012.

La fraude à la taxe d'accise découle directement de la contrebande de cigarettes, d'alcool et de carburant. Elle aurait engendré un manque à gagner de 11 milliards d'euros pour les pays de l'UE en 2013. Dans le domaine de la contrebande de cigarettes, la Pologne serait en première place pour la fabrication.

Très préjudiciable, la fraude aux subventions européennes est particulièrement pratiquée par les mafias italiennes.

2.8 – Cybercriminalité

Les cybercrimes qui ont un but lucratif ou les cyberattaques connaissent un fort développement et deviennent particulièrement difficiles à déceler et à contrer. Ils

requièrent toutefois une expertise de haut niveau, accessible aux organisations criminelles qui manquent de technicité via une sorte de hot-line proposant les services de hackers et cybercriminels en tout genre. Ainsi, on trouve l'infection des données via des logiciels malveillants, l'extorsion par déni de service, le vol de données ou le phishing. Toutes ces attaques, qui peuvent être dirigées contre des individus, des sociétés ou des institutions sont généralement motivées par un gain financier.

Les fraudes à la carte de paiement sont également en augmentation au sein de l'UE. Dans ce domaine, on distingue les transactions « carte présente » des transactions « carte non présente ». Les criminels récupèrent les données d'une carte et les vendent via internet. Les fraudes concernant les transactions « carte non présente » ont dépassé les fraudes à la transaction « carte présente » rendu plus difficiles suite à l'amélioration de la sécurité de ce type de transaction. Ces infractions sont extrêmement lucratives et certaines organisations criminelles se sont spécialisées dans ce domaine atteignant un niveau d'expertise très élevée. On rapporte pour la première fois en 2014 des attaques, appelées « jackpotting », de distributeurs de billets grâce à des logiciels malveillants.

L'exploitation sexuelle des enfants se développe via internet pour la recherche des victimes via les réseaux sociaux mais surtout pour la commercialisation des images et vidéos.

Comme nous l'avons vu, ces activités génèrent des gains considérables pour les mafias. Celles-ci ne peuvent toutefois pas bénéficier directement de cet argent sale, qui doit passer par l'étape du blanchiment. Pour atteindre leur objectif, les mafias ont mis en place des procédés complexes au cours desquels ils investissent massivement dans l'économie légale.

3 - Le passage vers l'économie légale, le blanchiment d'argent et la corruption.

Selon l'économiste Clotilde Champeyrache, maître de conférence à Paris VIII, l'économie criminelle serait la somme de l'économie illégale, directement liée à une activité illégale, de l'économie souterraine, issue d'une activité légale non déclarée, et

enfin de l'économie légale-mafieuse, liée à une activité légale dirigée par des propriétaires mafieux.

Selon elle, les organisations criminelles dans leur recherche de blanchiment d'argent investissent largement dans l'économie légale. Ainsi, dans son ouvrage « Quand la mafia se légalise », elle décrit les trois étapes de l'entrée des mafieux dans l'entreprise légale¹⁵ :

- Fragilisation financière de l'entreprise cible (action de sabotage, de destruction sur les chantiers, retard de paiement par pression sur certains clients, ...)
- Entrée de capitaux mafieux dans l'entreprise (sous forme de prêt, ou de vente de parts de l'entreprise par exemple)
- Changement de propriétaire. L'entreprise entre dans l'économie légale-mafieuse.

Le mafieux peut également parfois décider de créer une entreprise.

Différentes études tentent de préciser les motivations pour l'investissement mafieux dans des activités légales. Outre le blanchiment bien-sûr, ces études évoquent plusieurs raisons :

- L'utilité de l'activité légale pour l'activité illégale comme la fonction logistique permettant de soutenir les activités criminelles (importance logistique de l'activité légale comme le transport, la restauration, le tourisme,..)
- Les petits commerces permettent d'abriter des activités illégales (paris illégaux, ..)
- La minimisation des risques par diversification des activités = stratégie de diversification du portefeuille. Le mafieux recherchera un rendement immédiat et élevé comme dans le bâtiment ou les sociétés de services.
- L'affirmation du contrôle mafieux sur le territoire, par le contrôle de la production de certaines matières premières (production de béton en Italie par

15 CHAMPEYRACHE Clotilde, *Quand la mafia se légalise : Pour une approche économique institutionnaliste*, Paris, CNRS Editions, 2016, 284 p.

exemple), mais également un rôle de garant pour les ententes entre les entreprises. Selon une théorie du sociologue Diego Gambetta et du criminologue Peter Reuter, le mafieux prend le contrôle du territoire en faisant respecter les accords, y compris par la menace ou la violence et peut même aller jusqu'à punir les fraudeurs. (exemple de la construction de l'autoroute en Italie).

Cette notion de contrôle des territoires et d'investissement dans l'économie légale n'est pas anodine et représente un marqueur fort qui distingue les organisations mafieuses des autres organisations criminelles.

L'infiltration dans l'économie légale rend très difficile la lutte contre les mafias puisqu'elle impacte directement l'économie d'une région. Par exemple, dans sa guerre contre les mafias, le juge Falcone a été accusé de détruire l'économie sicilienne lorsqu'il s'est attaqué aux entreprises légales infiltrées en permettant la confiscation de plusieurs d'entre elles.

L'investissement dans l'économie légale n'est pas le seul moyen de blanchir l'argent du crime. En effet, le développement d'internet et l'accès à différents outils comme la monnaie virtuelle, les casinos en ligne, les transferts d'argent électroniques permettent aux mafias de contrôler, masquer ou détourner les flux financiers. Bien évidemment, les banques off-shore des paradis fiscaux comme les Iles Caïmans, Jersey, les îles Vierges facilitent la tâche des criminels.

Le Groupe d'action financière (Gafi), organisme intergouvernemental chargé de lutter contre le blanchiment distingue trois étapes pour cette opération¹⁶ :

- Le placement : il s'agit de dématérialiser l'argent d'origine criminelle en le déposant dans des établissements financiers (paradis fiscaux).
- L'empilage : le but est de multiplier les opérations financières pour faire disparaître l'origine criminelle des fonds et l'identité du propriétaire.

¹⁶ Source : site officiel du GAFI. Consultable en ligne à l'adresse suivante <http://www.fatf-gafi.org/fr/foireauxquestionsfaq/blanchimentdecapitaux/>

- L'intégration : réinvestissement de l'argent lavé dans l'économie légale.

Lorsque l'on évoque le blanchiment d'argent, il apparaît nécessaire d'évoquer la corruption. En effet, l'un ne va généralement pas sans l'autre.

Dans son article « Balkans : une route, une zone grise, le crime » paru en 2011, Xavier Raufer évoque ce lien blanchiment – corruption à travers l'exemple du football qu'il décrit comme « l'intersection précise de la corruption, du blanchiment et du brûlant besoin de reconnaissance sociale éprouvé par les grands bandits »¹⁷, en se référant à un article de wikileaks dénonçant les liens importants entre les mafias et les clubs de football de la première division bulgare.¹⁸

Selon Europol, la corruption au sein de l'UE se concrétise sous de nombreuses formes : pots de vin, conflits d'intérêts, trafic d'influence, collusion, concurrence déloyale, ... On trouve également le contrôle des élections, en Italie notamment. La violence peut être utilisée et prend la forme d'un chantage contre un service ou encore contre l'attribution d'un marché.

Chaque année, Transparency International publie par pays l'indice de perception de la corruption. Cet indice, d'une valeur comprise entre 0 et 100, mesure le niveau de corruption ressentie par la population dans le secteur public de chaque Etat, le chiffre 100 traduisant l'absence de corruption. Même si certains critiquent l'objectivité de cet indice, il donne toutefois une bonne image du niveau de corruption ressenti et comble un manque de données, du à la nature par essence relativement secrète de la corruption. Pour 2015, les chiffres sont assez significatifs¹⁹. Les pays de l'Europe du Nord (Danemark, Finlande, Suède) occupe le podium du classement tandis que l'Afghanistan, la Corée du Nord et la Somalie apparaissent comme les plus corrompus.

17 RAUFER Xavier, *Balkans : une route, une « zone grise », le crime*, Géostratégiques n°31, 1er trimestre 2011, 7 p. Consultable en ligne <http://www.strategicsinternational.com/index.php/fr/>

18 AFP, « Bulgarian football's 'mafia links' exposed in cables », 4 janvier 2011.

19 Cf. Annexe 1 : Indice de perception de la corruption (source <http://www.transparency.org/cpi2015>)

Au sein de l'Union européenne, certains pays se démarquent par leur faible résultat. Hongrie et Slovaquie atteignent le chiffre de 51, la Grèce et la Roumanie celui de 46, tandis que l'Italie se classe avant dernière avec 44, juste devant la Bulgarie qui obtient 41. Aux portes de l'Europe, la Turquie affiche un indice à 42, tandis que plusieurs pays des Balkans (Serbie, Albanie, Kosovo) sont en dessous de 40. Enfin la Russie se positionne à la 119ème place, avec un indice de 29, qui démontre le niveau de corruption ressenti dans ce pays.

Les personnes corrompues peuvent être des personnes avec des compétences particulières, ou disposant d'accès à des lieux sécurisés pour faciliter le passage de marchandises frauduleuses à travers les frontières et les contrôles, des élus pour l'attribution de marchés publics notamment, ou encore des personnes travaillant dans le sport ou le show-business...

Cette corruption, qui peut être endémique dans les pays les plus pauvres, impacte l'économie européenne. Comme pour le blanchiment, elle s'avère difficile à mettre à jour.

Les mafias se sont développées au sein de l'Union européenne, notamment depuis la dissolution de l'URSS et ont infiltré l'économie, rendant complexe toute action de lutte menée par les autorités. Pourtant, face au sentiment d'insécurité qui grandit en Europe avec les actions terroristes mais également en raison des raids commis par les bandes de cambrioleurs, l'Union européenne développe depuis quelques années une politique plus offensive pour répondre aux attentes fortes de ses concitoyens.

II – L'Union Européenne face aux mafias : une stratégie pertinente mais une efficacité relative

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne à travers ses différentes institutions affiche une réelle volonté de se recentrer sur les problèmes de sécurité. En mars 2010, le conseil européen adoptait une « stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne : vers un modèle européen de sécurité », venant ainsi compléter la dimension extérieure de la stratégie de sécurité européenne mise en place en décembre 2003. Cette stratégie globale ou même totale au sens du général Beaufre couvre de nombreux domaines complémentaires tel que la sécurité, l'éducation, la justice, et prend en compte le territoire de l'Union européenne avec ses pays membres mais également ses voisins. Pour la mettre en œuvre, l'Union dispose de moyens en constante évolution qui seront présentés dans ce chapitre.

1 - Une politique globale déterminée

Développée dans le cadre du programme de Stockholm, adopté par le Conseil européen le 11 décembre 2009, la stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne accorde une place importante à la lutte contre la criminalité organisée, en la classant parmi ses trois grandes priorités de la sécurité en Europe avec le terrorisme et la cybercriminalité.

Cette stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne renouvelée pour un cycle 2015-2020 se fonde sur 5 principes, considérés comme la base de toute collaboration entreprise par les États membres et qui, bien qu'ayant une portée générale, trouve des applications directes dans le cadre de la lutte contre les mafias.

- Respect absolu des droits fondamentaux : Malgré des enjeux sécuritaires importants, aucune mesure ne doit porter atteinte aux droits fondamentaux en application au sein de l'UE.
- Besoin de davantage de transparence, de responsabilité et de contrôle démocratique pour susciter la confiance des citoyens : Échanges accrus avec

les parlements nationaux dans les domaines de la liberté, la sécurité et la justice notamment pour renforcer la législation.

- Meilleure utilisation et mise en œuvre des instruments juridiques en vigueur au sein de l'UE : L'échange d'informations et les actions de coopération transfrontalière doivent être développées. En effet, dans de nombreux domaines dont la lutte contre les mafias, on constate un manque d'échange d'informations entre les États membres alors que ces organisations présentent un caractère transnational avéré.
- Adopter une approche intersectorielle et inter-agences plus unifiée : les mafias ayant plusieurs secteurs d'activité, nombreuses agences en charge de domaines très différents peuvent être concernées et doivent se coordonner. A titre d'exemple, la traite des êtres humains touche à la sécurité bien sûr, mais également à la politique d'immigration, à l'éducation, à la législation du travail,
- Concilier les dimensions intérieure et extérieure de la sécurité : les mafias s'affranchissant des frontières de l'Union, il apparaît important d'avoir une politique cohérente entre les problèmes de sécurité intérieure et extérieure.

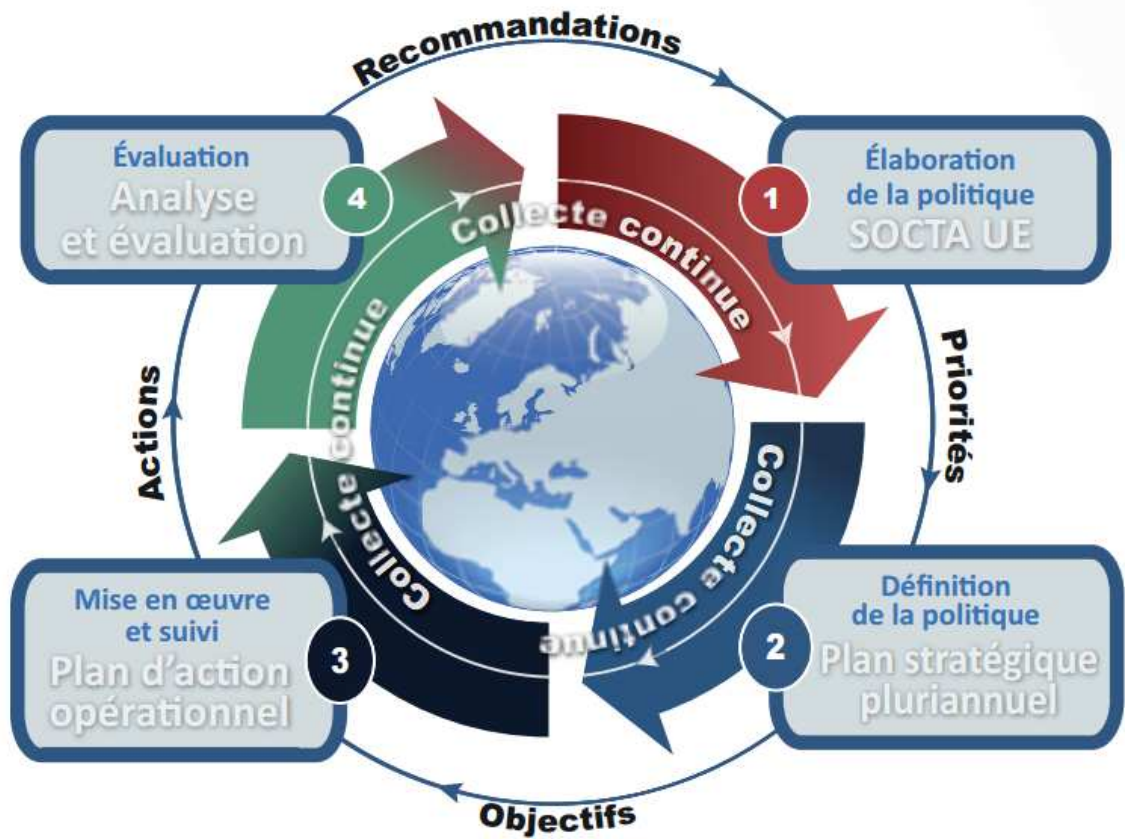
Ce dernier principe apparaît particulièrement au regard des menaces que font peser les mafias présentes aux portes de l'Union. Ainsi, dans le cadre de sa politique extérieure, l'Union a développé une politique de voisinage qui prend en compte ces différents aspects.

Dans sa stratégie de sécurité intérieure, l'Union définit le cycle politique comme méthodologie permettant de s'attaquer aux menaces criminelles. Ce cycle politique, composé de 4 étapes essentielles, comme le montre le schéma ci-après, est en cours de rédaction pour la période 2017-2021.

Étape 1 : Évaluation de la menace.

L'agence Europol rédige le rapport SOCTA à travers lequel elle analyse les menaces actuelles et futures que fait peser la grande criminalité et expose des recommandations

concernant les priorités en matière de criminalité.



Étape 2 : Choix des priorités en matière de criminalité et plans stratégiques pluriannuels.

Sous l'impulsion du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) et au vue des priorités mises en avant dans la SOCTA, les ministres réunis au sein du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) adoptent les priorités de l'UE en matière de criminalité pour le cycle politique en question (c'est-à-dire pour les quatre années suivantes). Ces priorités sont ensuite chacune déclinées dans un plan stratégique.

Étape 3 : Plans d'action opérationnels et rapport des chefs de file

Chaque année, les plans stratégiques pluriannuels sont mis en œuvre au moyen de plans d'action opérationnels dédiés aux différentes priorités. Ces plans sont élaborés par des représentants des États membres participants ainsi que des institutions et agences de l'UE et conduit par un « chef de file » volontaire au moyen de différentes actions soutenues par la plate-forme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (Empact). Ils sont approuvés par le COSI.

Étape 4 : Analyse et évaluation intermédiaire de la commission

Les rapports annuels des chefs de file et les évaluations intermédiaires d'Europol donnent la possibilité d'adapter ou de modifier les plans stratégiques pluriannuels ou les priorités au besoin. La commission procède à une évaluation à la fin du cycle politique. Les enseignements tirés sont pris en compte dans la réalisation du cycle suivant.

La mise en place récente de ce cycle politique traduit la prise de conscience des États membres de l'UE de la menace que représente les organisations criminelles mais également leur volonté d'améliorer la lutte contre leurs activités. En effet, le caractère transnational et intersectoriel de cette menace criminelle impose une réponse coordonnée au niveau de l'UE et non pas décentralisée au niveau des États membres.

Si les actions du cycle politique affichent des résultats encourageants au sein de l'UE, une difficulté majeure vient limiter la réelle portée de celles-ci. En effet, la majorité des mafias qui menacent l'UE est originaire de pays extérieurs à cette dernière (Turquie, Russie, Balkans) et le cycle politique ne s'y applique pas. La coopération de la part des États voisins, même lorsqu'elle est formalisée par un accord, dépend de l'état des relations diplomatiques du moment. Ainsi, il est parfois difficile de remonter à la racine du mal et de s'attaquer aux véritables commanditaires. Consciente de cette limite, l'UE dans le programme européen de sécurité intérieure de 2015 soulignait la nécessité d'étendre les travaux du cycle politique de l'UE aux pays voisins. Si des accords stratégiques et/ou opérationnels sont en cours d'élaboration ou ont récemment été signés avec certains pays (Géorgie, Moldavie, Ukraine), la coopération judiciaire et policière reste perfectible.

Après une prise de conscience tardive, l'Union européenne développe peu à peu les outils nécessaires pour lutter efficacement contre les organisations criminelles transnationales. Sa politique volontariste en la matière, qui répond à une préoccupation croissante de ces citoyens, se concrétise par des évolutions législatives régulières en interne et par la mise en place d'une politique de voisinage visant à la signature d'accords de coopération à l'international notamment mais se heurte à des difficultés qui restent difficiles à lever.

2 - qui s'appuie et se concrétise par des accords de coopération et des évolutions législatives

Le problème de la sécurité au sein de l'Union Européenne n'est pas nouveau et a été intégré dès le départ dans le traité de Maastricht (1992). En effet, la coopération policière et judiciaire en matière pénale est érigée comme le troisième pilier de l'architecture de l'Union. Ainsi, à l'article B du traité, l'Union se donne pour objectif de « développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ». Des précisions sur le champs de cette coopération sont apportées aux articles K, K1 à K9 du même traité avec notamment la création d'un office européen de police pour l'échange d'information (Europol). A l'article K2, les états reconnaissent que le trafic de drogue et les autres formes graves de criminalité internationale constituent des questions d'intérêt commun.

Les bases étant jetées, la coopération policière et judiciaire au sein de l'Union européenne n'a cessé de se développer au fil des années.

Signé le 02 octobre 1997, le traité d'Amsterdam pose le principe, très encadré, de la coopération renforcée entre les états membres qui permet d'approfondir la construction européenne entre les Etats membres qui le souhaitent sous réserve de s'inscrire dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Union. Il introduit surtout la notion d'espace de liberté, de sécurité et de justice, en remplacement de l'Espace Schengen, « au sein duquel est assuré la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière [...] de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène» et modifie les articles K1 à K9 du traité de Maastricht en précisant et en augmentant les domaines de

coopération policière entre les Etats membres, en confiant des pouvoirs accrus à Europol et en imposant le développement d'une réelle coopération judiciaire.

Le traité de Nice, signé le 26 février 2001, assouplit les conditions de la coopération renforcée dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, mais aucune mesure ne vient concrétiser cette possibilité.

Le 28 février 2002, la décision 2002/187/JAI du conseil de l'Union Européenne institue Eurojust comme unité chargée d'améliorer la coopération judiciaire entre les Etats membres dans la lutte contre les formes graves de criminalité notamment. Cette décision fait suite au conseil européen de Tempere qui s'est tenu les 15 et 16 octobre 1999.

Le traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union Européenne, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009, redéfinit le rôle des institutions en abandonnant la structure en piliers. Il réaffirme la notion d'espace de liberté, de sécurité et de justice et assouplit la procédure de la coopération renforcée en ramenant le nombre d'Etats membres nécessaires pour initier une coopération à neuf seulement. De plus, pour développer une coopération jusqu'ici relativement stagnante, il est institué un comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure au sein du Conseil²⁰, le COSI. Dans le cadre de la coopération judiciaire et policière, le traité offre au Parlement et au Conseil la possibilité d'établir des règles minimales en matière de droit pénal, pour permettre une meilleure coordination entre les Etats, et réaffirme les rôles respectifs d'Eurojust et d'Europol avec divers champs d'application dont celui de la lutte contre la criminalité organisée.

Enfin, il est intéressant de citer la décision 15358/10 du Conseil de l'Union Européenne en date du 05 octobre 2010 sur la création et la mise en œuvre d'un cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée.

En parallèle de ces différents traités, spécifiques à l'UE, et pour améliorer la lutte contre différentes formes de criminalité plusieurs traités ont été signés entre différents pays au niveau international.

Le traité de Prüm, par exemple, signé en 2005, vise à améliorer la coopération policière entre les États signataires de manière à lutter plus efficacement contre le

²⁰ Article 71 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne

terrorisme, la criminalité et l'immigration illégale. Il autorise notamment l'échange de données génétiques, d'empreintes digitales et de données à caractère personnel. En 2007, ce traité a été en partie transposé dans le droit communautaire.

Signées respectivement en 2000 et en 2003, la convention de Palerme contre la criminalité transnationale et celle de Mérida contre la corruption concrétise la volonté de l'Organisation des Nations-Unies de lutter contre la criminalité organisée. Si l'Union Européenne a progressivement intégrée les éléments de ces conventions, ce sont bien les États membres qui ont chacun signé les conventions.

La criminalité et les mafias en particulier ne s'arrêtant pas aux frontières de l'Europe, l'Union Européenne, dans le cadre de sa politique de voisinage, développe avec différents États non membres plusieurs types d'accords de coopérations.

En ce qui concerne la coopération policière, Europol a reçu mandat pour développer différents accords avec des pays tiers, ou des organisations internationales²¹. La décision 2009/934/JAI du Conseil du 30 novembre 2009 portant adoption des règles d'application régissant les relations d'Europol avec ses partenaires, notamment l'échange de données à caractère personnel et d'informations classifiées, distingue deux types d'accords majeurs : Les accords stratégiques et les accords opérationnels.

Dans le cadre des accords stratégiques, les parties peuvent échanger des informations à l'exclusion de données à caractère personnel tandis que dans le cadre des accords opérationnels, des données à caractère personnel peuvent être échangées. Ces deux types d'accords prévoient des garanties strictes en matière de libertés individuelles, d'origine des informations et de confidentialité²². Au sein du conseil de l'Union, le groupe « Échange d'informations et protection des données » (DAPIX²³) est d'ailleurs chargé, depuis 2006, des travaux relatifs à la législation sur l'échange d'informations et la protection des données à caractère personnel.

Les décisions 2009/935/JAI du 30 novembre 2009 et 2014/269/UE du conseil de l'Union Européenne établissent la liste des États et organisations tiers avec lesquels Europol

21 Décision 2009/371/JAI du Conseil en date du 06 avril 2009 portant création d'Europol

22 Voir annexe 2 : accord de coopération entre Europol et la République d'Albanie

23 Working Party on Information Exchange and Data Protection.

conclut des accords²⁴. Si dès 2009, on retrouve dans la liste les principaux États dans lesquels les mafias sont présentes (Russie, Turquie, Ukraine, Moldavie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine), il est intéressant de voir apparaître la Géorgie parmi les pays ajoutés à la liste en 2014.

États	Date de signature
Russie	06/11/03
Turquie	18/05/04
Ukraine	04/12/09

Tableau 1 : *Accords stratégiques signés par Europol avec un pays tiers*

États	Date de signature
Albanie	09/12/13
Australie	20/02/07
Bosnie-Herzégovine	2016
Canada	01/11/05
Colombie	2010
Ancienne République yougoslave de Macédoine	2010
Islande	28/06/01
Liechtenstein	07/06/13
Moldavie	18/12/14
Monaco	06/05/11
Monténégro	29/09/14
Norvège	28/06/01
Serbie	16/01/14
Suisse	24/09/04
USA	06/12/01

Tableau 2 : *Accords opérationnels signés par Europol avec un pays tiers*

24 Disponibles sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

Le conseil de l'Union Européenne ayant approuvé la projet de texte le 5 janvier 2017²⁵, un accord de coopération opérationnelle entre Europol et la Géorgie est actuellement en cours de finalisation.

En ce qui concerne la coopération judiciaire, Eurojust développe également des partenariats avec des pays tiers. Ainsi, 3 procureurs de liaison (Suisse, Norvège et Etats-Unis) sont détachés au profit de cette agence dans le cadre d'accords de coopération. Des accords ont également été signés avec l'Islande, la Moldavie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, la Croatie, l'Ukraine, le Monténégro et le Liechtenstein. Outre l'échange d'informations, ces accords prévoient la possibilité de mise en place de magistrats de liaison²⁶.

Toujours dans le cadre de la coopération judiciaire, d'autres traités, comme les traités d'entraide judiciaire en matière pénale, par exemple, peuvent être signés entre l'Union et des pays tiers. Ce type de traité existe actuellement avec les États-Unis et le Japon.

Malgré le développement des traités et des outils juridiques au service d'une politique offensive, de nombreuses difficultés viennent limiter l'efficacité de la lutte contre les mafias.

Au niveau des États-membres, si le cadre fixé par l'Union européenne est claire, la réalité opérationnelle est complexe. Ainsi, les États, attachés à leur souveraineté, peinent parfois à coopérer et sont plus ou moins prompts à répondre aux demandes d'entraide judiciaire, à mettre en œuvre les décisions de l'UE, à traduire en droit interne les directives européennes ou à transmettre des informations utiles en temps réel. A titre d'exemple, les États disposent d'un délai d'environ deux ans pour transposer en droit national la directive « Passage Name Record » du 27 avril 2016 prise pour prévenir les actes de terrorisme et les formes graves de criminalité. De plus, la conduite des enquêtes se heurtent parfois à des problèmes juridiques entre le droit de culture anglo-saxonne et le droit latin ou à des problèmes de culture policière entre les différents services étatiques qui peuvent prendre plus ou moins de risques dans la conduite des investigations.

25 Décision 10343/1/16 du conseil de l'union européenne en date du 05/01/17

26 Annexe Eurojust et Ukraine

En termes de coopération avec les états tiers, les difficultés peuvent être beaucoup plus importantes et dépendent fortement de l'état des relations diplomatiques malgré l'existence de traités. Ainsi, les demandes d'entraide internationale en terme de coopération judiciaire et / ou policière peuvent être mises de côté par des pays tiers ou bien traitées non prioritairement ou d'une façon qui ne permette pas la poursuite des investigations.

Bien que confrontée à des difficultés persistantes, la coopération au sein de l'Union Européenne et avec les pays situés aux portes de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, visant à améliorer la lutte contre la criminalité transfrontalière, ne cesse de se développer augmentant ainsi, à travers de nouveaux traités ou des évolutions législatives, l'efficacité des unités opérationnelles.

3 - Des unités opérationnelles compétentes qui ne sont pas encore assez sollicitées

Dans le cadre de sa politique de sécurité intérieure, l'Union Européenne a créé des unités opérationnelles et mis en place des outils permettant d'accroître la coopération entre les Etats-membres et, à travers différents cycles politiques, d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les activités criminelles qui menacent l'Union Européenne.

Prévu dès 1992 par le traité de Maastricht, l'office européen de police, Europol, entre en fonction en 1995. Après plusieurs évolutions qui ont renforcé ses prérogatives, cette agence de l'Union Européenne joue aujourd'hui un rôle central dans l'architecture européenne de sécurité. Agissant en coordination et au profit des services répressifs des États membres, Europol assure un soutien aux opérations de police sur le terrain en répondant aux différentes demandes réalisées via le système SIENA, Secure Information Exchange Network Application, et gère une plate-forme d'informations sur les activités criminelles. Disposant d'une véritable expertise en matière de sécurité publique, il analyse la criminalité transnationale présente sur le territoire européen à travers

l'ESOCC, European Serious and Organised Crime Center, chargé de produire la SOCTA. Véritable acteur de la stratégie européenne de sécurité intérieure, Europol s'organise actuellement autour de neuf EMPACT, « European multidisciplinary platform against criminal threats », groupe de travail répondant à chaque priorité de l'Union dans la lutte contre la criminalité qui élabore des plans d'action spécifiques. Ces plans d'action opérationnels prennent la forme d'actions très concrètes dont les « joint action days » qui sont des opérations conjointes impliquant plusieurs États membres pour lutter contre un phénomène précis.

En plus de ses compétences « renseignement » et « conduite des opérations », Europol s'est largement engagé dans la lutte contre la cybercriminalité et a développé la prise en compte du volet financier avec un service récemment créé : le Financial Intelligence Group. Ce volet représente un enjeu majeur dans la lutte contre les mafias puisqu'il contribue à la lutte contre le blanchiment d'argent en lien avec le réseau des cellules de renseignement financier (FIU Net) comme TRACFIN pour la France et permet de développer la saisie des avoir-criminels au niveau international à travers le réseau CARIN, « Camden Asset Recovery Inter-agency Network ».

Fondée en 2002, Eurojust a pour mission de promouvoir et renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales dans la lutte contre la criminalité transfrontalière grave engagée dans l'Union européenne. Ainsi, cet organe de l'UE assure une mission de coordination des enquêtes et des poursuites entre les États membres ainsi qu'un soutien à la coopération judiciaire pénale. Dans certains cas, Eurojust peut assurer la coordination en temps réel entre les juridictions des différents États. Pour se faire, l'agence met en place un centre de coordination opérationnel qui facilite la conduite des opérations et l'échange de renseignement. Au sein de l'agence, chaque État membre est représenté par un bureau national qui constitue le point d'entrée unique.

D'une efficacité reconnue, mais encore insuffisamment mises en œuvre, les équipes communes d'enquêtes associent la coopération judiciaire avec le support d'Eurojust et la coopération policière avec l'engagement d'Europol. Ces cellules composées d'enquêteurs originaires d'au moins deux États-membres, appuyés voir même

renforcés par Europol, sous le contrôle de leurs autorités judiciaires respectives, coordonnées par Eurojust, conduisent des enquêtes complexes à caractère international ou transfrontalier.

Exemple 1 : Menée du 15 au 23 septembre 2014, l'opération « Archimède » illustre parfaitement la coopération policière au sein de l'Union Européenne. Coordonnée par Europol, cette vaste opération, qui a mobilisé les vingt-huit États-membres ainsi que six pays tiers (Colombie, Serbie, Norvège, Suisse, États-Unis et Australie), a conduit, entre autre, à l'arrestation de 1027 personnes, à la saisie de 599 kg de cocaïne, 200 kg d'héroïne, 1,3 tonne de cannabis, 13 voitures de luxe, la confiscation de plus d'un million d'euros en cash et surtout le sauvetage de 30 enfants victimes de différents trafics, portant ainsi un coup sévère à plusieurs organisations criminelles actives sur le territoire de l'Union dans les domaines du trafic de drogue, du trafic d'êtres humains, de l'immigration irrégulière du trafic d'armes, de la contrefaçon ou encore du vol en bande organisée²⁷.

Dans un registre complémentaire, l'Office européen de lutte contre la fraude (OLAF) participe pleinement à la lutte contre les mafias. Héritier de l'unité de coordination de lutte anti-fraude (UCLAF), il est créé en 1999 et reçoit pour mission générale de protéger les intérêts financiers de l'Union et de lutter contre la fraude, la corruption ou les fautes commises au sein des institutions européennes lorsqu'elles ont des répercussions financières. Organe indépendant faisant partie de la commission européenne, il dispose de pouvoirs d'enquête importants et s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation abusive des fonds de l'Union Européenne et au non-paiement des impôts, droits et taxes. Ainsi, il est amené à diligenter des enquêtes sur la contrebande (cigarettes, alcool, ...), sur la contrefaçon (cigarettes notamment), sur le détournement des subventions européennes, sur la corruption dans l'attribution des marchés publics, autant d'activités criminelles dans lesquelles les différentes mafias sont très impliquées.

Outre les enquêtes qu'il mène, l'OLAF organise des opérations douanières

27 site officiel Europol - <https://www.europol.europa.eu/activities-services/europol-in-action/operations>

conjointes avec les services de coordination anti-fraude (AFCOS²⁸) des Etats-membres et son réseau de partenaires au sein de certains pays tiers dans le but de lutter contre la contrebande de marchandises sensibles et la fraude sur les routes commerciales à risque. En terme de coopération internationale, l'OLAF s'appuie sur des accords contenant des dispositions sur l'assistance administrative mutuelle en matière douanière qui existe avec 72 pays²⁹ dont l'Albanie, la Turquie, la fédération de Russie, la Géorgie, ...

En terme de résultats, l'OLAF apparaît comme un organe particulièrement efficace tant dans la portée de ses enquêtes, avec des recommandations de recouvrement importantes sur le budget de l'Union (3 milliards d'euros entre 2010 et 2015³⁰), que dans ses propositions d'évolution de la législation en vigueur.

Exemple 2 : Très impliqué dans la lutte contre la contrebande de cigarettes qui entraîne une perte financière annuelle conséquente pour l'Union, l'OLAF réalise régulièrement des actions dans ce domaine. Ainsi, entre 2013 et 2014, après avoir identifié un important réseau de trafic de cigarettes à travers l'Europe, il a coordonné une vaste opération menée par les autorités italiennes et allemandes qui a conduit à l'arrestation initiale d'une dizaine d'individus pour un préjudice estimé pour le seul budget italien de l'affaire à plus de 90 millions d'euros. La fraude consistait à s'affranchir des taxes et droits de douane en exportant de manière fictive ou réelle des cigarettes, fabriquées au sein de l'Union, vers des pays tiers puis en les revendant après les avoir fait entrer frauduleusement sur le territoire de l'Union. Outre l'implication de l'Italie et de l'Allemagne, cette opération a nécessité la coopération de six autres États membres et 2 États tiers³¹.

Exemple 3 : En février 2016, l'OLAF et les services des douanes d'Estonie en collaboration avec les services de quatre autres États-membres (Finlande, Lituanie, Pologne et Lettonie) ont coordonné une opération douanière conjointe régionale visant la contrebande de tabac en provenance de la Biélorussie, de l'Ukraine et de la fédération de

28 Anti-fraud Coordination Service

29 Liste des États disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/anti-fraud/about-us/legal-framework/customs_matters_en

30 http://ec.europa.eu/anti-fraud/investigations/fraud-figures_fr

31 site officiel de l'OLAF - http://ec.europa.eu/anti-fraud/investigations/success-stories_fr

Russie. Cette opération, baptisée « magnum » a permis la saisie d'environ 11 millions de cigarettes³².

Créé le 6 octobre 2016, en substitution de l'agence FRONTEX et pour répondre à la crise migratoire, le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes participe également à la prévention de la criminalité transfrontalière, qui constitue l'une de ses missions prioritaires. Disposant de capacités réelles, cette nouvelle agence européenne devrait, à terme, fournir des renseignements importants pour la lutte contre les organisations criminelles puisqu'elle sera à même de collecter et de traiter des données à caractère personnel d'individus soupçonnés d'être impliqués dans des activités telles que le trafic de migrants ou la traite des êtres humains mais également de collecter des informations relatives aux véhicules, aux navires, aux téléphones qui permettront de conduire des analyses pertinentes concernant les routes migratoires.

Dans le domaine de la formation, le collège européen de police (CEPOL) contribue à la formation des services répressifs des États-membres et favorise l'échange de bonnes pratiques entre les praticiens permettant ainsi d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité transnationale.

Bien que disposant de pouvoirs élargies, ces différentes agences restent, en partie, tributaires de leurs relais au sein des États-membres. Si les attaques terroristes commises en Europe ont permis une prise de conscience importante sur l'impérieuse nécessité d'échanger le renseignement, la prééminence de l'État-nation et le retour au protectionnisme nuisent à la totale efficacité du dispositif de sécurité européen. Toutefois, l'augmentation régulière des saisines des différentes agences européennes, qui sont encore largement insuffisantes, montre que l'efficacité et la plus-value de ces unités sont de plus en plus reconnues au niveau des services des États-membres et permet de rester optimiste sur l'évolution de la coopération au niveau européen. Les résultats réguliers obtenus contre la criminalité organisée témoignent de la détermination de l'Union Européenne de lutter contre les mafias notamment et mettent en exergue l'impérieuse

32 site officiel de l'OLAF - https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/joint-customs-operations/magnum_en

nécessité de développer plus avant la coopération avec les États tiers qui abritent ces organisations.

Conclusion

Implantées au cœur de l'Union Européenne, ainsi que chez ses proches voisins, les mafias développent sans cesse leurs activités criminelles à la recherche du profit. Toujours plus organisées et s'affranchissant largement des frontières, elles inquiètent de plus en plus les citoyens européens, qui prennent peu à peu conscience de la justesse de la métaphore de la pieuvre souvent utilisée pour décrire ces sociétés de l'ombre, qui grâce à la corruption parviennent à infiltrer l'économie légale et à blanchir leurs revenus. Face à cette menace, qui, bien que discrète par essence, se rappelle sans cesse à nous à travers l'actualité et l'horreur des crimes commis dans « l'espace de liberté, de sécurité et de justice », les autorités européennes se mobilisent et tentent de mettre en place les outils d'une lutte efficace. Ainsi, à travers une politique offensive qui se développe depuis une dizaine d'années, l'Union Européenne a posé les bases légales d'une réponse adaptée. De nombreux traités de coopération, une harmonisation partielle du corpus législatif, des agences spécifiques qui améliorent la coopération entre les différents acteurs, ont vu le jour. Malgré ces efforts coûteux, la menace ne faiblit pas. De nombreuses difficultés tant en interne qu'avec les pays voisins, comme le manque d'échange de renseignement, le difficile équilibre entre défense des libertés individuelles et intérêt collectif dans la protection des données à caractère personnel, les différences culturelles, la prééminence de la souveraineté nationale, l'évolution des relations diplomatiques, les autres menaces que sont le terrorisme ou l'immigration illégale, l'apparition du monde numérique, nouvel espace de bataille particulièrement difficile à maîtriser, viennent limiter l'efficacité de cette lutte qui semble déséquilibrée. L'importance de l'enjeu, que représente la protection de ses citoyens et de ses intérêts financiers pour l'Union Européenne, ne l'autorise toutefois pas à baisser les bras et les résultats encourageants de ces dernières années permettent de rester optimiste.

Dans Eugénie Grandet, Honoré de Balzac nous dit « [...], l'argent domine les lois, la politique et les mœurs ». Ainsi, il peut paraître vain de vouloir s'attaquer aux mafias qui disposent de revenus considérables et pratiquent à loisir la corruption pour atteindre leurs objectifs. Ces organisations criminelles ont d'ailleurs montré par le passé

qu'elles étaient capables de s'adapter et de survivre aux politiques agressives, comme celle menée en Italie en 1992 ou encore en Géorgie en 2005. Il s'agit donc, non pas d'éradiquer les mafias, mais de limiter leur action au plus bas niveau possible.

Certains chercheurs ont avancé des théories intéressantes. Ainsi, selon Emmanuelle Auriol, économiste française, si la répression reste nécessaire pour limiter le développement des activités mafieuses, d'autres pistes comme la légalisation d'une partie des activités criminelles devraient être étudiées sérieusement, car elle diminuerait les sources d'approvisionnement financier de ces organisations. Dans son livre « Pour en finir avec les mafias », elle aborde notamment la légalisation du cannabis, en évoquant l'exemple des États-Unis, la mise en place d'une législation novatrice concernant le « marché prostitutionnel », ou l'immigration, tout en reconnaissant que la légalisation n'est pas une réponse adaptée à tous les secteurs d'activité criminelle.

Annexes

Annexe 1 : Indice de perception de la corruption selon « Transparency International »

Annexe 2 : Accord opérationnel de coopération entre Europol et la République d'Albanie

Annexe 3 : Accord de coopération judiciaire entre Eurojust et l'Ukraine

Bibliographie

Ouvrages

MACCAGLIA Fabrizio ; MATARD-BONUCCI Marie-Anne, *Atlas des mafias : Acteurs, trafics et marchés criminels dans le monde*, Paris, Editions Autrement, 2014, 96 p.

SLADE Gavin, *Reorganizing crime: Mafia and Anti-Mafia in Post-Soviet Georgia*, Oxford, Oxford university press, 2013, 240 p.

CHAMPEYRACHE Clotilde, *Quand la mafia se légalise: Pour une approche économique institutionnaliste*, Paris, CNRS Editions, 2016, 284 p.

RAUFER Xavier, *Le grand réveil des mafias*, Paris, Editions J.C. Lattès, 2003, 318 p.

BLANC Hélène, *Le dossier noir des mafias russes*, Paris, Balzac-Le Griot éditeur, 1998, 191 p.

AURIOL Emmanuelle, *Pour en finir avec les mafias*, Paris, Armand Colin, 2016, 221 p.

PIERRAT Jérôme, *Mafias, gangs et cartels : La criminalité internationale en France*, Barcelone, Editions Denoël, 2008, 456 p.

Articles

HALLIEZ Grégoire, *La mondialisation du crime : Le vrai crime de la mondialisation ?*, Les dossiers des Yeux du Monde, Mai 2014, n°5. Consultable en ligne <http://les-yeux-du-monde.fr/>.

SLADE Gavin, *The Georgian Mafia*, Caucasus analytical digest, septembre 2009, 4 p.

RAUFER Xavier, *Les Mafias, les vraies, leur essence, leur réalité en 2002*, Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, juin 2002, 8 p. Consultable en ligne <http://www.drmcc.org/spip.php?article35>

RAUFER Xavier, *Balkans : une route, une « zone grise », le crime*, Géostratégiques n°31, 1er trimestre 2011, 7 p. Consultable en ligne <http://www.strategicsinternational.com/index.php/fr/>

RAUFER Xavier, *Une maffya symbiotique : traditions et évolution du crime organisé en Turquie*, Sécurité globale, 2010, p.92 à 120. Consultable en ligne <http://www.xavier-raufer.com/site/Une-maffya-symbiotique-traditions>

KLUYVER Robert, « Les Etats baltes, nouvelles plaques tournantes du crime », Revue Regard sur l'Est, 01/01/2000, article disponible à l'adresse suivante : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=93

HAUCHARD Amaury, « A Palerme, la traque sans fin des passeurs de migrants », Le Monde.fr, 07/10/2016, article disponible à l'adresse suivante : http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/10/07/a-palermela-traque-sans-fin-des-passeurs_5009852_3214.html

CLUZEL Thomas, « Mafia italienne et Daech, même combat », France Culture.fr, Revue de presse internationale, 20/10/2016, article disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/revue-de-presse-internationale/mafia-italienne-et-daech-meme-combat>

Interview avec Stéphane Quéré et Eric Vernier, « Le véritable coût au quotidien de l'influence grandissante de la mafia en Europe », Atlantico, 3 juillet 2013; disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.atlantico.fr/decryptage/veritable-cout-au->

quotidien-influence-grandissante-mafia-en-europe-stephane-quere-eric-vernier-774231.html

Revue

« *Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur : Géopolitique du crime organisé* ». Avril 2016, CLES : Comprendre les enjeux stratégiques, ESC Grenoble, n°24.

« *Le vrai pouvoir des mafias* », 2015, L'express Théma, n°7, 210 p.

« Les mafias françaises : Trafics – Corruption - Blanchiment », mai 2013, L'Express, n°3327.

« *Dossier : La criminalité organisée* », Mars 2005, La revue de la gendarmerie nationale, n°214.

Rapports

Conseil de l'UE, *Note 12583/16 : Projet de conclusions du Conseil concernant les cambriolages en bande organisée*, Bruxelles, 30 septembre 2016, 7 p.

Commission européenne, *Com 2015/185 final Communication de la commission européenne au Parlement Européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Le programme européen en matière de sécurité*, Strasbourg, 28 avril 2015, 24 p.

Europol, *Threat assesment : Italian organised crime*, La Hague, juin 2013, 18 p.

Conseil de l'UE, *13026/16 : CFSP Report – Our priorities in 2016*, Bruxelles, 17 octobre 2016, 51 p.

Conseil de l'UE, 9798/15 : *Projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020*, Bruxelles, 10 juin 2015, 11 p.

Conseil de l'UE, 9151/16 : *Renewed European Union Internal Security Strategy: Report on implementation in the first half of 2016*, Bruxelles, 24 mai 2016, 64 p.

Europol, *EU serious and organised crime threat assessment*, La Haye, 2013, 48 p.

TRACFIN, Rapport annuel d'activité TRACFIN 2015, 2016, 83 p.

Sites internet

Transparency international – Indice de perception de la corruption
<http://www.transparency.org/cpi2015>

<https://www.mafieux.fr>

Base documentaire du MAE : <http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/cadcgp.php?MODELE=PRESENTHTML&query=1>

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/05/03/01016-20110503ARTFIG00718-la-france-sous-la-pression-des-mafias-europeennes.php>

<http://www.fatf-gafi.org/fr/foireauxquestionsfaq/blanchimentdecapitaux/>

Entretiens

LCL Billard Antoine, section coopération internationale à la sous-direction de la police judiciaire de la gendarmerie nationale, le 16 décembre 2016.

Commissaire divisionnaire Moras Sébastien, chef du bureau français d'Europol à La Haye, le 02 février 2017.

Madame FRAYSSE Emmanuelle, assistante du membre national d'EUROJUST pour la France, le 02 février 2017.

Monsieur X, chef de cellule à l'agence TRACFIN, le 20 février 2017

Professeur Bauer Alain, criminologue, le 06 novembre 2016

Annexe 1 - Table of results: Corruption Perceptions Index 2015

A country or territory's score indicates the perceived level of public sector corruption on a scale of 0 (highly corrupt) to 100 (very clean). A country's rank indicates its position relative to the other countries in the index. This year's index includes 168 countries and territories. Click on the column headings to sort the results, or use the search to view the results for one country. Note that N/A means a country was not included in the index during a particular year. To learn more about the results and view the confidence intervals, please see our FAQs and download an XLS or JSON of the results.

Rank	Country/territory	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score
1	Denmark	91	92	91	90
2	Finland	90	89	89	90
3	Sweden	89	87	89	88
4	New Zealand	88	91	91	90
5	Netherlands	87	83	83	84
5	Norway	87	86	86	85
7	Switzerland	86	86	85	86
8	Singapore	85	84	86	87
9	Canada	83	81	81	84
10	Germany	81	79	78	79
10	Luxembourg	81	82	80	80
10	United Kingdom	81	78	76	74
13	Australia	79	80	81	85
13	Iceland	79	79	78	82
15	Belgium	77	76	75	75
16	Austria	76	72	69	69
16	United States	76	74	73	73
18	Hong Kong	75	74	75	77
18	Ireland	75	74	72	69
18	Japan	75	76	74	74
21	Uruguay	74	73	73	72
22	Qatar	71	69	68	68
23	Chile	70	73	71	72
23	Estonia	70	69	68	64
23	France	70	69	71	71
23	United Arab Emirates	70	70	69	68
27	Bhutan	65	65	63	63
28	Botswana	63	63	64	65
28	Portugal	63	63	62	63
30	Poland	62	61	60	58
30	Taiwan	62	61	61	61
32	Cyprus	61	63	63	66
32	Israel	61	60	61	60
32	Lithuania	61	58	57	54

Rank	Country/territory	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score
35	Slovenia	60	58	57	61
36	Spain	58	60	59	65
37	Czech Republic	56	51	48	49
37	Korea (South)	56	55	55	56
37	Malta	56	55	56	57
40	Cape Verde	55	57	58	60
40	Costa Rica	55	54	53	54
40	Latvia	55	55	53	49
40	Seychelles	55	55	54	52
44	Rwanda	54	49	53	53
45	Jordan	53	49	45	48
45	Mauritius	53	54	52	57
45	Namibia	53	49	48	48
48	Georgia	52	52	49	52
48	Saudi Arabia	52	49	46	44
50	Bahrain	51	49	48	51
50	Croatia	51	48	48	46
50	Hungary	51	54	54	55
50	Slovakia	51	50	47	46
54	Malaysia	50	52	50	49
55	Kuwait	49	44	43	44
56	Cuba	47	46	46	48
56	Ghana	47	48	46	45
58	Greece	46	43	40	36
58	Romania	46	43	43	44
60	Oman	45	45	47	47
61	Italy	44	43	43	42
61	Lesotho	44	49	49	45
61	Montenegro	44	42	44	41
61	Senegal	44	43	41	36
61	South Africa	44	44	42	43
66	Sao Tome and Principe	42	42	42	42
66	The FYR of Macedonia	42	45	44	43
66	Turkey	42	45	50	49
69	Bulgaria	41	43	41	41
69	Jamaica	41	38	38	38
71	Serbia	40	41	42	39
72	El Salvador	39	39	38	38
72	Mongolia	39	39	38	36
72	Panama	39	37	35	38
72	Trinidad and Tobago	39	38	38	39
76	Bosnia and Herzegovina	38	39	42	42
76	Brazil	38	43	42	43
76	Burkina Faso	38	38	38	38
76	India	38	38	36	36

Rank	Country/territory	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score
76	Thailand	38	38	35	37
76	Tunisia	38	40	41	41
76	Zambia	38	38	38	37
83	Benin	37	39	36	36
83	China	37	36	40	39
83	Colombia	37	37	36	36
83	Liberia	37	37	38	41
83	Sri Lanka	37	38	37	40
88	Albania	36	33	31	33
88	Algeria	36	36	36	34
88	Egypt	36	37	32	32
88	Indonesia	36	34	32	32
88	Morocco	36	39	37	37
88	Peru	36	38	38	38
88	Suriname	36	36	36	37
95	Armenia	35	37	36	34
95	Mali	35	32	28	34
95	Mexico	35	35	34	34
95	Philippines	35	38	36	34
99	Bolivia	34	35	34	34
99	Djibouti	34	34	36	36
99	Gabon	34	37	34	35
99	Niger	34	35	34	33
103	Dominican Republic	33	32	29	32
103	Ethiopia	33	33	33	33
103	Kosovo	33	33	33	34
103	Moldova	33	35	35	36
107	Argentina	32	34	34	35
107	Belarus	32	31	29	31
107	Cote d'Ivoire	32	32	27	29
107	Ecuador	32	33	35	32
107	Togo	32	29	29	30
112	Honduras	31	29	26	28
112	Malawi	31	33	37	37
112	Mauritania	31	30	30	31
112	Mozambique	31	31	30	31
112	Vietnam	31	31	31	31
117	Pakistan	30	29	28	27
117	Tanzania	30	31	33	35
119	Azerbaijan	29	29	28	27
119	Guyana	29	30	27	28
119	Russia	29	27	28	28
119	Sierra Leone	29	31	30	31
123	Gambia	28	29	28	34
123	Guatemala	28	32	29	33

Rank	Country/territory	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score
123	Kazakhstan	28	29	26	28
123	Kyrgyzstan	28	27	24	24
123	Lebanon	28	27	28	30
123	Madagascar	28	28	28	32
123	Timor-Leste	28	28	30	33
130	Cameroon	27	27	25	26
130	Iran	27	27	25	28
130	Nepal	27	29	31	27
130	Nicaragua	27	28	28	29
130	Paraguay	27	24	24	25
130	Ukraine	27	26	25	26
136	Comoros	26	26	28	28
136	Nigeria	26	27	25	27
136	Tajikistan	26	23	22	22
139	Bangladesh	25	25	27	26
139	Guinea	25	25	24	24
139	Kenya	25	25	27	27
139	Laos	25	25	26	21
139	Papua New Guinea	25	25	25	25
139	Uganda	25	26	26	29
145	Central African Republic	24	24	25	26
146	Congo Republic	23	23	22	26
147	Chad	22	22	19	19
147	Democratic Republic of the Congo	22	22	22	21
147	Myanmar	22	21	21	15
150	Burundi	21	20	21	19
150	Cambodia	21	21	20	22
150	Zimbabwe	21	21	21	20
153	Uzbekistan	19	18	17	17
154	Eritrea	18	18	20	25
154	Syria	18	20	17	26
154	Turkmenistan	18	17	17	17
154	Yemen	18	19	18	23
158	Haiti	17	19	19	19
158	Guinea-Bissau	17	19	19	25
158	Venezuela	17	19	20	19
161	Iraq	16	16	16	18
161	Libya	16	18	15	21
163	Angola	15	19	23	22
163	South Sudan	15	15	14	N/A
165	Sudan	12	11	11	13
166	Afghanistan	11	12	8	8
167	Korea (North)	8	8	8	8
167	Somalia	8	8	8	8